



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 6 AVRIL 2023

DELIBERATION 2023.19 – AFFECTATION DU RESULTAT DE L'ANNEE 2022

Effectif du Conseil	29	Date de convocation	30 MARS 2023
Conseillers en exercice	29	Date de la séance	6 AVRIL 2023
Conseillers présents	25	Heure de la séance	19H00
Nombre de votants	28	Lieu de la séance	Salle du Conseil Municipal
Quorum	15	Président de séance	Laurent de LAUNAY
Procurations	3	Secrétaire de séance	Clément MEZERGUE – Conseiller

MEMBRES DU CONSEIL	PRESENTS	EXCUSES	ABSENTS	POUVOIR A
DE LAUNAY Laurent	X			
NABET-GIRARD Brigitte, Adjointe	X			
DUBREUIL Thierry, Adjoint		X		Serge FLAHAUT
FLOIRAT-RATTE Delphine, Adjointe	X			
BOUEY Gilles, Adjoint	X			
COMBIER Audrey, Adjointe	X			
MASSY Joel, Adjoint	X			
GLIZE Caroline, Adjointe	X			
FLAHAUT Serge, adjoint	X			
CARO Chantal, CM			X	
GIRARD Philippe, CM		X		Brigitte NABET-GIRARD
SARRAZIN Anne-Marie, CM	X			
PRUVOST Gilles, CM	X			
BEAUCHENE Natacha CM	X			
DIRHEIMER Thierry, CM	X			
CLAVIER Yannick CM	X			
EMERIAU Régis, CM	X			
LARGOUET Karyn, CM	X			
GANNE Arnaud, CM	X			
BRARD Philippe, CM	X			
GUIRIEC Marilyn, CM	X			
VIDORRETA Virginie, CM	X			
MEZERGUE Clément, CM	X			
VEYSSIERE André, CM	X			
FONTAINE Aline, CM	X			
CARRERE Sophie, CM	X			
MALVILLE Frédéric, CM	X			
BOISSEAU Marc, CM	X			
FAGEOLLE PIQUER Ludivine-Grâce CM		X		Frédéric MALVILLE



Délibération 2023.19

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'ANNEE 2022

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources en date du 30 mars 2023,

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, décide d'affecter le résultat de l'exercice 2022 comme suit :

Résultat de la section de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice 2022	excédent :	395 518,64 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA)	excédent :	100 000,00 €
Résultat de clôture à affecter :	Excédent :	495 518,64 €

Besoin réel de financement de la section d'investissement

Résultat de la Section d'Investissement de l'exercice	déficit :	334 791,93 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)	excédent :	1 518 299,14 €
Résultat comptable cumulé :	Excédent :	1 183 507,21 €

Dépenses d'investissement engagées non mandatées :	392 631,01 €
Recettes d'investissement restant à réaliser	621 406,84 €
Solde de restes à réaliser	228 775,83 €
Résultat comptable cumulé :	Excédent : 1 412 283,04 €

En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement (Recette budgétaire au compte R 1068)	106 017,00 €
En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R 1068)	139 501,64 €
TOTAL (R 1068)	245 518,64 €
En excédent reporté à la section de fonctionnement (compte R002)	250 000,00 €
TOTAL	495 518,64 €

Transcription budgétaire de l'affectation du résultat :

Section de Fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : déficit reporté 0.00 €	R002 : excédent reporté 250 000,00 €	D001 : solde d'exécution N-1 0.00 €	R1068 : excédent de fonctionnement capitalisé 245 518,64 €
			R001 : solde d'exécution positif 1 183 507,21 €

Le Conseil municipal, après avoir entendu le rapport de présentation de M. Yannick CLAVIER, Conseiller Municipal délégué et en avoir délibéré,
A l'unanimité des suffrages exprimés, 28 Pour, 0 contre, 0 Abstention

➤ ACTE l'affectation du résultat 2022 tel que visée ci-dessus.

Publiée le
Le Secrétaire de séance

Clément MEZERGUE

Fait à Izon, le 6 Avril 2023
Le Maire,



Laurent de LAUNAY

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur les panneaux extérieurs des mairies des communes membres ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.